

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2010 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14.

Excusé Monsieur Jean-Pierre FLANDIN (Pouvoir donné à Mademoiselle BAYLOT Christelle).

Sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON, Maire.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, MOSNIER, TIXIER

Mesdames AUZAT, SABATIER, TIXIER M, TIXIER A, GROVEL.

Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de séance : ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis il présente l'ordre du jour, en précisant qu'un point supplémentaire est à rajouter concernant le train Cévenol. UNANIMITE POUR RAJOUTER CE POINT.

Monsieur le Maire propose de signer le registre concernant les délibérations de la réunion précédente et soumet au vote le procès verbal.

Madame TIXIER Monique demande qui a pris la décision de mettre à disposition l'ancien local des pompiers pour le Comité des Fêtes.

Monsieur SOULIGOUX Eric précise que l'utilisation de ce local par le Comité des Fêtes date de plusieurs années, et qu'il a simplement été effectué des aménagements dont des placards de rangement. Il rappelle que le matériel stocké du Comité des Fêtes peut être prêté aux autres associations.

Monsieur le Maire précise que les travaux de peinture, d'électricité pour un montant de 1500 € ont été financés par la commune, et que le coût du carrelage a été pris en charge par le Comité des Fêtes.

Madame SABATIER Monique précise que la somme de 1500 € financée par la commune est un point qui n'a pas été discuté en conseil municipal.

Monsieur SOULIGOUX Eric précise que ce point a été abordé lors de la dernière réunion du conseil (Voir PV du 18 Février 2010).

Madame TIXIER Monique précise que certaines personnes s'interrogent sur le rôle du Comité des Fêtes, qu'auparavant ce comité était un comité de gestion, que certains avantages sont donnés à certaines associations, en raison d'affaires de famille ou de copains.

Monsieur SOULIGOUX Eric informe que le Comité des Fêtes est une association Loi 1901, que des statuts existent actuellement et qu'il ne connaît pas parfaitement les statuts du départ.

Monsieur le Maire informe qu'aucune subvention n'est allouée au Comité des Fêtes, que des réunions sont organisées avec les représentants des différentes associations, en plus des membres désignés du conseil municipal, et quelles sont ouvertes au public. Il précise que le rôle du Comité des Fêtes est de fédérer les différentes associations.

Mademoiselle BAYLOT ajoute que les représentants du Comité des Fêtes sont 9 membres du Conseil Municipal et 3 membres par association (2 titulaires et 1 suppléant).

Madame TIXIER Agnès souligne la difficulté de trouver des présidents pour les différentes associations.

Madame AUZAT Janine souligne que la date de l'assemblée générale du Comité des Fêtes paraît dans la presse et qu'elle est ouverte au public.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que le Comité des Fêtes est utile pour le prêt éventuel de matériel.

Monsieur le Maire souligne également que le Comité des Fêtes est utile pour dynamiser la commune et rappelle son implication dans la coordination de certaines manifestations.

Monsieur le Maire procède au vote du procès verbal. Pour : UNANIMITE.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 (COMMUNE / ASSAINISSEMENT / LOTISSEMENT) :

Monsieur le Maire remercie Mademoiselle Christelle BAYLOT et la secrétaire de Mairie pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT. Elle donne le détail par article avec le montant prévisionnel inscrit et le montant des réalisations ainsi que l'objet des principaux mandats et titres émis.

Madame SALAT Françoise procède de façon identique pour l'assainissement et le lotissement Le Coteau.

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

<u>Section Investissement :</u>	<u>Section Fonctionnement :</u>
Dépenses : 247 123.31 €	Dépenses : 495 439.55 €
Recettes : 491 049.56 €	Recettes : 722 185.00 €

#### COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

<u>Section Investissement :</u>	<u>Section Fonctionnement :</u>
Dépenses : 260 075.91 €	Dépenses : 42 307.34 €
Recettes : 120 892.04 €	Recettes : 55 084.88 €

#### COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LE COTEAU

<u>Section Investissement :</u>	<u>Section Fonctionnement :</u>
Dépenses : 0 €	Dépenses : 615.56 €
Recettes : 0 €	Recettes : 0.35 €

Madame SABATIER Monique souligne que la suppression de la taxe professionnelle engendrera un manque à gagner.

Monsieur le Maire rappelle que 2010 est une année de transition.

Madame SABATIER Monique demande quel est le montant de la location du gîte.

Mademoiselle BAYLOT Christelle répond que le loyer est de 525 € HT

Monsieur le Maire informe que la location de la salle polyvalente est de 130 € pour les habitants de la commune et précise que cette salle est louée en moyenne un week-end sur deux.

Madame SABATIER Monique demande le coût de location de la salle pour les personnes hors commune.

Mademoiselle BAYLOT Christelle répond que le coût est de 250 €.

Monsieur le Maire procède au vote des comptes administratifs. **POUR : UNANIMITE**

#### BUDGET PRIMITIF (COMMUNE / ASSAINISSEMENT / LOTISSEMENT) :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT, qui présente les documents de la même manière que le compte administratif.

#### BUDGET DE LA COMMUNE

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section Investissement :</u>
Dépenses & Recettes : 765 679.92 €	Dépenses & Recettes : 796 926.00 €

Mademoiselle Christelle BAYLOT laisse la parole à la secrétaire de Mairie pour la présentation des autres budgets.

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section Investissement :</u>
Dépenses & Recettes : 67 297.54 €	Dépenses & Recettes : 334 023.00 €

#### BUDGET LOTISSEMENT LE COTEAU

<u>Section Fonctionnement :</u>	<u>Section Investissement :</u>
Dépenses & Recettes : 127 437.82 €	Dépenses & Recettes : 97 834.00 €

Mademoiselle Christelle BAYLOT informe d'une augmentation du budget de la commune de 4.6 % par rapport à 2009 en tenant compte de la reconduction des mêmes taux d'imposition.

Monsieur Franck LAMAT signale que l'achat de sel directement auprès de la DDE n'est plus possible, et sera donc d'un coût plus élevé, et que ce sujet est un point à aborder avec la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire souligne les projets en cours (aire de jeux, aménagement du bourg, voiries...) à imputer sur le budget 2010.

La secrétaire de Mairie précise que des travaux restent à réaliser pour le lotissement Le Coteau. Madame SABATIER Monique demande quels sont ces travaux à réaliser.

Monsieur Patrice CHASTEL répond qu'il s'agit de travaux d'aménagement pour un coût de 6000 € environ.

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble de ces propositions budgétaires.

**POUR : UNANIMITE**

Les membres du conseil municipal signent les différents documents budgétaires de la commune, de l'assainissement, et du lotissement Le Coteau.

#### **TAUX D'IMPOSITION / ETUDE DES 3 TAXES :**

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition pour 2010 à savoir :

* Taxe d'habitation :	8.31 %
* Taxe foncière bâti :	9.59 %
* Taxe foncière non bâti :	89.99 %

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

**POUR : UNAMITE**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eric SOULIGOUX.

Il explique qu'après plusieurs réunions, la commission d'information a adopté la même grille de calcul que l'année précédente, répondant à différents critères d'évaluation des associations (intérêt général, nombre de membres de la commune, de l'extérieur, nombre d'enfants, bilan financier, implication pour la commune...).

Monsieur Eric SOULIGOUX informe que trois demandes de subventions exceptionnelles ont été demandées (Jumelage, Pied de Vigne : 10 ans, Familles Rurales : conférence sur les jeux dangereux) et propose de garder une marge de manœuvre pour les deux dernières associations citées et d'étudier leurs demandes lors de la réalisation des manifestations ou conférences prévues.

Monsieur Eric SOULIGOUX énumère le montant ainsi évalué à chaque association :

ACCA :	250 €	EVV :	900 €
Familles Rurales :	620 €	Jeunes :	440 €
GMD :	620 €	Hatta Yoga :	210 €
Musée Pied de Vigne :	620 €	Pétanque :	410 €
Club Ste Anne :	430 €	Jumelage :	530 € + 1000€
Temps Danse :	520 €	Joyeux Lurons :	200 €
Récré Manuelle :	200 €	Parents d'élèves :	200 €

Monsieur le Maire souligne l'augmentation des subventions en règle générale.

Monsieur René TIXIER informe de son désaccord concernant le montant de subvention alloué à certaines associations, car le nombre de membres extérieurs à la commune est trop élevé.

Monsieur le Maire souligne que peut-être les gens extérieurs à la commune font vivre l'association et que ce critère figure parmi les éléments du calcul.

Monsieur le Maire procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

#### **TABLEAU DU PERSONNEL :**

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle Christelle BAYLOT qui informe de l'obtention du concours ATSEM par Madame PENIDE Lucette. Elle propose de créer le poste au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le tableau du personnel est à modifier par la création du poste d'ATSEM et la suppression concomitante du poste d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

### **PERMIS DE CONDUIRE :**

Monsieur le Maire informe de la remise en place de trois bourses de 500 € pour l'aide à l'obtention du permis de conduire, et rappelle les critères (proposition projet personnel, travail compensatoire de 60 heures ...)

Madame SABATIER Monique propose de revoir le critère de l'âge.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération en tenant compte des critères suivants (Etre âgé de 16 ans et +, étude du dossier au cas par cas avec l'aval de l'assistance sociale) et ce jusqu'à la fin du mandat. Monsieur le Maire procède au vote. **POUR : UNANIMITE**

### **DESIGNATION CORRESPONDANT CRISE :**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre envoyée par ERDF pour demander de nommer un correspondant de crise, et dont le rôle serait de faire le lien entre ERDF et la Préfecture, afin de faire face aux aléas climatiques éventuels.

Titulaire : Monsieur Franck LAMAT

Suppléant : Monsieur Roland CHAREYRON

Monsieur le Maire procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

### **RAPPORT ANNUEL 2009 – QUALITE EAUX DE CONSOMMATION :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrice CHASTEL, lequel informe que les informations concernant les captages et les analyses d'eau doivent être présentées obligatoirement au conseil, et procède à la lecture du rapport.

### **PARTICIPATION COMMUNE DE LAVAUDIEU :**

Monsieur le Maire informe que cinq enfants de la commune de Lavaudieu sont scolarisés à l'école de Vielle Brioude (Ramassage scolaire, cantine). Une participation de 40 € par enfant va désormais être versée par la commune de Lavaudieu. Mr le Maire rappelle que la Commune subventionne les fournitures scolaires à hauteur de 40 €.

Monsieur le Maire lit le projet de délibération à reconduire annuellement et procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

### **ACHAT TONNE À LISIER :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Franck LAMAT.

Monsieur Franck LAMAT informe de l'achat d'une tonne à lisier qui est nécessaire et présente les deux devis :

Devis n. 1 : Tonne à lisier occasion

5 500.00 €

Devis n. 2 : Tonne à lisier neuve

8 015.00 €

Monsieur le Maire procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

L'achat de la tonne à lisier d'occasion est retenu.

### **PONT DE LA LEPOSERIE :**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est à réaliser avec la collaboration de la commune de Fontannes afin de choisir l'architecte suite à la réception de six devis.

### **VCEU HÔPITAL DE BRIOUDE :**

Monsieur le Maire donne lecture du texte établi par la Communauté de Communes concernant le soutien à l'hôpital de Brioude. Il propose d'adopter une motion de soutien comparable à celle de la CCB et procède au vote.

**POUR : UNANIMITE**

### **VCEU LYCEE CLAUDE FAVARD :**

Monsieur le Maire lit la lettre envoyée par le Lycée Claude Favard à Sainte Florine concernant la suppression de sections professionnelles.

Il propose d'adopter une motion de soutien et procéda au vote.

**POUR : UNANIMITE**

### TRAIN CEVENOL :

Monsieur le Maire lit la lettre de défense du train Cévenol, dans laquelle les défenseurs nous expriment leurs remerciements pour notre soutien et nous sollicitent pour adhésion de 50 € pour l'année 2010.

Monsieur le Maire procède au vote.

POUR : UNANIMITE.

### AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe :

- Le service civique est opérationnel afin d'accompagner et d'encadrer les jeunes
- De l'opération un fruit pour la récré pour les six dernières semaines de l'année scolaire (projet financé par la Communauté de Communes).

Monsieur MISSONNIER Georges signale que le Conseil Régional d'Auvergne étudie la création d'un parc naturel dans le Haut Allier et précise que les communes adhérentes pourront bénéficier de subventions.

Madame TIXIER Agnès :

- signale un problème sur un poteau EDF
- signale la présence de rats dans les égouts à Coste-Cirgues
- demande un panneau « attention aux enfants » au Panorama.

Madame TIXIER Monique signale à nouveau la présence de flaques d'eau aux abords des trottoirs refaits.

Madame SABATIER Monique demande :

- où en est le projet de numérotation des rues.

*Monsieur le Maire répond que le projet suit son cours, un travail de repérage a déjà été réalisé par Angéla SALAT et Janine AUZAT et qu'il est en attente de la validité par le service de la Poste.*

- où en est le projet de Stop vers Madame LAGARDE

*Monsieur le Maire répond que le marquage au sol est à faire par nos soins.*

Monsieur René TIXIER demande :

- où est le projet de la borne Camping Car

*Monsieur Franck LAMAT signale que la réception des plans est prévue pour la semaine prochaine.*

- de matérialiser les poubelles béton de la place suite à des difficultés de reconnaissance.
- où en est le projet d'école numérique.

*Monsieur le Maire répond que la commune ne sera pas retenue pour le projet mais que des achats financés par la commune sont en cours.*

Monsieur Franck LAMAT signale les projets en cours (aménagement borne camping car, signalétique au sol, îlot Combevignouse, troisième campagne de travaux pour les fossés)

Monsieur Eric SOULIGOUX signale que les associations travaillent actuellement sur le projet de la fête de la Ste Anne et il donne le détail du programme prévu (feux artifices, concert, défilé voitures anciennes, intervillages, structures gonflables, promenade en calèche....)

**LA SEANCE EST LEVEE A 23H50**